

MaPrimeRénov : La CAPEB arrache la prolongation en 2025 des mesures de simplification du parcours par geste

Paris, 5 décembre 2024 – Dans un contexte d’incertitude politique inédite, la forte mobilisation de la CAPEB jusqu’aux dernières heures a permis la publication, ce jeudi 5 décembre, de deux textes réglementaires majeurs visant à prolonger d’une année les mesures de simplification du parcours par geste de MaPrimeRénov, donnant ainsi de la visibilité aux entreprises artisanales du bâtiment pour 2025.

Un an après l’Appel de la dernière chance de la CAPEB et la simplification majeure de MaPrimeRénov obtenue le 15 mai dernier, la CAPEB obtient cette fois, après de longs mois de combat, la prolongation de ces mesures pour une année supplémentaire visant à redynamiser les aides MaPrimeRénov et encourager la rénovation énergétique des logements.

- Reconduction pour un an du dispositif MaPrimeRénov mono-geste sans l’obligation d’un changement d’équipement de chauffage ou de production d’eau chaude en premier ;
- Reconduction pour un an de MaPrimeRénov mono-geste y compris pour les logements en catégorie F et G ;
- Reconduction pour un an de la dispense de fourniture d’un DPE pour bénéficier du dispositif MaPrimeRénov mono-geste.

La CAPEB salue la mobilisation particulière dont a fait preuve la Ministre du Logement pour concrétiser ses engagements, qui étaient très attendus des artisans du bâtiment pour relancer les travaux de rénovation énergétique.

Tel que la CAPEB le redoutait et n’a cessé de le dire, les résultats de MaPrimeRénov en 2024 ne sont pas à la hauteur des ambitions. La stabilité salubre des règles de MaPrimeRénov en 2025, pour les particuliers et les professionnels, doit désormais s’accompagner d’un travail durant les prochains mois pour une réelle simplification des parcours de travaux en faveur de la massification des rénovations d’ampleur des logements. La CAPEB restera mobilisée en ce sens.

Cette mesure très importante ne vient cependant pas lever toutes les incertitudes majeures qui pèsent désormais sur les 620 000 entreprises artisanales du bâtiment en raison de la crise politique actuelle.

C’est pourquoi la CAPEB en appelle à la nomination très rapide d’un nouveau gouvernement et à la reprise des travaux parlementaires au plus vite pour l’adoption d’un budget pour 2025. Les TPE du bâtiment et tout le secteur ont plus que jamais besoin de visibilité et de soutien alors même que le marché ne cesse de reculer.

La CAPEB a toujours fait preuve de responsabilité budgétaire dans toutes ses revendications. Elle porte des propositions permettant un accès au marché facilité pour les entreprises artisanales et une reprise de l’activité, source pour les finances publiques d’économies réelles et de recettes accrues.

Elle restera donc extrêmement vigilante, notamment pour protéger le soutien à l’apprentissage pour les très petites entreprises du bâtiment et soutenir une transition

énergétique ambitieuse et accessible aux particuliers.

« La prolongation en 2025 des mesures de simplification des mono-gestes dans MaPrimeRénov est une lueur d'espoir importante pour les TPE du bâtiment dans l'obscurité politique et budgétaire actuelle. C'est le résultat d'une forte mobilisation de la CAPEB depuis un an pour la simplification de ce dispositif. À ce titre, je tiens à saluer l'engagement de la Ministre Valérie Létard et de ses équipes dans ce dossier, qui ont œuvré à cette précieuse avancée pour les entreprises artisanales. » Jean-Christophe REPON, président de la CAPEB.

Contact presse :

Pour toute demande d'information complémentaire, veuillez contacter :
Albertine Minart – Chargée des Relations Presse
E-mail : a.minart@capeb.fr | Tél : 01 53 60 50 84

À propos de la CAPEB

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (61 000 entreprises).

621 803 entreprises, soit 97 % des entreprises du bâtiment, dont 457 650 entreprises travaillant sans salarié (incluant 200 386 en micro-entreprises) et 164 153 entreprises employant entre 1 et 10 salariés

518 599 salariés, soit 47 % des salariés

60 000 apprentis formés dans le bâtiment

Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (46 %)

Suivez la CAPEB sur les réseaux sociaux pour ne rien manquer de ses actualités, événements et actions :

- **X** : @capeb_fr
- **Facebook** : @capeb.nationale
- **LinkedIn** : @capeb